

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° IV-3  24SGADL0053</b>

**SEANCE DU  
11 AVRIL 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>54</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>5 avril 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>15 avril 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise entre VAISON SPORT et la CUCM - ajout de BATIFRANC (crédit-bailleur)</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 14</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 3</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Jean-Claude LAGRANGE  
Mme Christiane MATHOS  
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Enio SALCE



Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence de principe des EPCI en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 15 décembre 2021 portant approbation de son règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 2 mars 2023 approuvant la modification de ce règlement,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 portant sur l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise à la société VAISON SPORT.

Le rapporteur expose :

« La société VAISON SPORT est une société spécialisée dans trois domaines qui sont :

- La conception et la préparation de véhicules de sport ;
- Le développement de nouvelles solutions de véhicules sur des applications militaires ;
- La fabrication de réservoirs spécifiques.

Elle s'est vu octroyer une subvention d'un montant de 100 000 euros dans le cadre d'une nouvelle infrastructure qui sera composée de 600 m<sup>2</sup> de surface qui serviront à accueillir un espace d'exploitation des véhicules hydrogènes ainsi qu'un espace confidentiel pour sa clientèle. Ce bâtiment disposera de performances énergétiques significatives, permettant ainsi d'accéder à une bonification de l'aide CUCM.

Le portage immobilier était initialement porté par la société exploitante : VAISON SPORT.

La société VAISON SPORT souhaite modifier ce portage afin de faire appel à un crédit bailleur, la société BATIFRANC pour la construction de leur bâtiment.

Dans le cadre du versement de la subvention votée le 21 décembre 2023, la convention d'application sera mise à jour afin d'intégrer le crédit bailleur BATIFRANC à la signature des parties avec la société VAISON SPORT et la CUCM.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote

DECIDE

- d'approuver, sous réserve de la transmission (avec accusé réception de la CUCM), de l'ensemble des éléments justificatifs nécessaires à la finalisation du dossier, la convention d'application entre l'entreprise VAISON SPORT, le crédit bailleur BATIFRANC et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € au crédit bailleur BATIFRANC qui le reversera à la société VAISON SPORT sous la forme de rabais de loyer ;

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.